Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 056-215600248-20260415-F_2026_0030-DE

BRÉHAN

COMMUNE DE BREHAN
4 Rue Saint Louis 56580 BREHAN
Téléphone : 02 97 38 81 31
Courriel : mairie.brehan@brehan.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

En exercice : 19
Présents : 19
Votants : 19

N° de délibération
F-2026/0030

L'an deux mille vingt-six, le 15 Avril à 19 h 30

Le Conseil Municipal de la Commune de BREHAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Jean GUILLOT, Maire.

Date de convocation : le 31 Mars 2026

PRESENTS : Mr GUILLOT Jean – Mr LORAND Daniel – Mme AUBRY-BELNA Gaëlla – Mr RIVALLAIN Didier – Mme GUYOT Annie – Mr BOULVAIS Sébastien – Mme LAUNAY Estelle – Mme CHARLES Annie – Mr KERGREOHENN Eric – Mme CADIO Claire – Mr ROPERT Guillaume – Mme MACÉ Magalie - Mr BUSSON Ludovic - Mme LE SEYEC Sandrine – Mr BARTHELEMY Miguel - Mme ROBIC Elise – Mr BAUD Loic - Mme LE CORRE Séverine – Mr LÉVÊQUE Gérard

ABSENT EXCUSE : Néant

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme ROBIC Elise

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET PRINCIPAL

Monsieur Le Maire expose :

L'assemblée a voté le Compte Administratif 2025 qui fait apparaître :

- en section fonctionnement, un excédent de : 399 023,80 €
- en section investissement, sur réalisation un excédent de : 583 433,66 €

Il propose à l'assemblée d'affecter le résultat 2025, au Budget Primitif 2026, comme suit :

- de porter au compte de recettes d'investissement : « excédent de fonctionnement capitalisé » C / 1068 : la somme de 399 023,80 €
- de porter au compte de recettes d'investissement : « Résultat d'investissement reporté » C / 001 la somme de : 583 433,66 €

Après délibération, le Conseil Municipal **ADOPTE** à l'unanimité cette proposition.

Pour copie conforme,
BREHAN, 17 Avril 2026
Le Maire

MAIRIE DE BREHAN 56580 (MORBIHAN)